

Bordeaux, le 05 octobre 2010

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de la Gironde,

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école  
Mesdames et Messieurs les Professeurs des écoles

S/C de

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation  
Nationale chargés de circonscription du 1<sup>er</sup> degré

**I.E.N. A.**  
Daniel GILLARD  
Téléphone  
05 56 56 36 43  
Télécopie  
05 57 87 08 60  
Mèl  
[ce.0331452Z@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0331452Z@ac-bordeaux.fr)

**Division des Elèves et  
de l'Action  
Pédagogique**

**Bureau des Actions  
Educatives et des  
Partenariats**

Affaire suivie par  
Janine AUSSEL  
Nathalie DUHAU  
Marie-Pierre LUSSON

Téléphone  
05 56 56 36 32  
Télécopie  
05 57 87 08 60

Mèl

[ce.IA33-baep@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.IA33-baep@ac-bordeaux.fr)

30, cours de Luze  
BP 919  
33060 Bordeaux-Cedex

### **NOTE DE SERVICE : Projet d'école 2011/2015**

Référence :

« Dans chaque école et établissement d'enseignement scolaire public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. »

#### **LES REFERENCES :**

- Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 Avril 2005
- Projet académique 2011/2015 de l'Académie de Bordeaux

Cette disposition constitue pour les écoles du département de la Gironde, une démarche déjà renouvelée à quatre reprises

#### **LES PRINCIPES :**

Le projet d'école s'appuie sur une démarche de diagnostic du fonctionnement et des résultats de l'école. Il prend donc appui sur des indicateurs qui permettent de définir des priorités d'action.

Le projet d'école vise d'abord à l'amélioration des résultats des élèves. Il s'articule donc autour d'une triple logique :

- Évaluation du projet précédent,
- Aide aux élèves rencontrant des difficultés
- Personnalisation des parcours des élèves.

Enfin, le projet d'école s'inscrit en cohérence avec les priorités du projet académique.

Pour le projet 2011/2015, les priorités sont les suivantes :

**Assurer la réussite du parcours de tous les élèves**  
**Favoriser la scolarisation de chaque élève à besoins éducatifs particuliers**  
**Favoriser le parcours de formation et d'orientation de tous les élèves**  
**Renforcer le pilotage académique au profit des objectifs pédagogiques**

**Le projet d'école s'inscrit dans une démarche de progrès qui vise à améliorer les résultats des élèves en répondant à la situation et aux besoins spécifiques de chaque école.**

## 1 – Les structures concernées

**Le projet d'école peut concerner :**

Une école.

Plusieurs écoles : préélémentaire et élémentaire.

L'ensemble des écoles au sein d'un RPI.

**Pour les écoles en RRS ou RAR, le Contrat d'objectifs scolaires et le travail qui y est conduit constituent le cadre de référence.**

## 2 – La démarche du projet d'école

Il s'agit d'établir une perspective sur 4 ans pour construire l'action pédagogique dans les écoles. La démarche se déroulera en quatre étapes :

**- Etablir un diagnostic sur la base d'indicateurs centrés sur :**

**Les résultats des élèves :** Evaluations CE1 et CM2, validations des compétences du Socle Commun, certifications de fin d'école élémentaire (B2I, cadre européen des LVE).

**Les parcours scolaires des élèves :** Retards scolaires à la fin de chaque cycle, maintiens en cours de cycle.

**L'équipe pédagogique et éducative :** Stabilité et continuité de l'équipe.

**- Se doter d'outils d'analyse pour établir des priorités d'action, notamment dans le cadre de la pratique quotidienne des enseignants dans les classes.**

**- Choisir deux ou trois thématiques de travail** au sein des domaines de compétence du Socle parmi celles identifiées comme prioritaires dans le cadre de la politique départementale, à savoir :

- Maîtrise de la langue française (prévention de l'illettrisme)
- Culture mathématique et scientifique
- Enseignement d'une Langue Vivante Etrangère
- Usage pédagogique des TICE

**- Elaborer un plan de travail au travers de fiches actions qui prendront appui sur les priorités d'action et les thématiques de travail définies auparavant.**

Ces actions pourront également prendre appui sur les dispositifs suivants :

- Aide aux élèves rencontrant des difficultés : différenciation, aide personnalisée, stages de remise à niveau, aide spécialisée.
- Accueil des élèves à besoins particuliers : Enfants du Voyage, Enfants Nouvellement Arrivés en France (EDV, ENAF).
- Accueil des élèves en situation de handicap.

Enfin, dans le cadre des projets d'école, il est possible de se livrer à l'expérimentation pédagogique.

Article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école :

*« Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle...»*

### **3 – Un accompagnement pour les écoles**

#### **Un groupe de travail départemental**

Coordonné par l'Inspecteur Adjoint à l'Inspecteur d'Académie, ce groupe départemental est chargé :

- D'aider au bilan des précédents projets d'école
- D'accompagner la mise en œuvre du projet dans les écoles
- D'élaborer des outils d'aide à destination des équipes enseignantes et des équipes éducatives. Ce groupe est constitué des personnes suivantes :

IEN : R. SAUVAGET (entre-deux-mers), G. ALBERT (Langon), E. SEGOUIN et C. MEOT (Pôle maternelle).

Conseillers Pédagogiques : P. BONSIGNORE (Centre Ressources TICE), R. COUAIROU (Conseiller mission Sciences et Education au Développement Durable), B. MEDINACELI (Adjointe à l'IENA)

Services de l'Inspection Académique : Mme AUSSEL, chef de la Division des Elèves et de l'Action Pédagogique, Mme DUHAU chef du Bureau des Actions Educatives et des Partenariats et Mme LUSSON du BAEP.

Ce groupe de travail élaborera des documents d'aide et d'accompagnement pour faciliter le bilan puis la mise en œuvre des projets d'école.

#### **Des documents d'aide et d'accompagnement pour les écoles**

Elaborés par le groupe de travail départemental, ils ont vocation à aider les écoles dans la réflexion et la mise en œuvre des projets. Ils seront disponibles sur un espace intranet dédié sur le site de l'Inspection Académique. Ces documents seront les suivants :

- Une liste des indicateurs utiles à l'élaboration du projet, disponibles sur un site IA 33.
- Des outils d'analyse des indicateurs
- Des modèles de fiches actions

### **4 – Calendrier de mise en œuvre des projets d'école**

La mise en œuvre des projets d'école se déroulera, dès réception de la présente note de service, selon le calendrier suivant :

**Du 17 au 22 octobre :** Réunions du groupe de travail départemental, bilan des projets précédents en concertation avec les IEN.

**Novembre-Décembre 2010 :** Ouverture d'un espace dédié sur intranet. Cet espace permettra :

- La **communication des bilans des précédents projets d'école** en direction des IEN et des écoles.
- **L'élaboration et la diffusion des documents d'accompagnement et des indicateurs** en vue de la préparation des nouveaux projets d'école.

**Janvier 2011 :** Mise en ligne des documents téléchargeables à remplir pour le projet d'école. Ces documents seront à renseigner dans le cadre de la réflexion des équipes pédagogiques et à renvoyer à l'IEN de circonscription.

**8 avril 2011 :** Retour des projets d'école dans les circonscriptions, validation des projets par les IEN.

**Les projets d'école finalisés devront être transmis par les IEN à l'Inspection Académique (BAEP) pour le 6 mai 2011 au plus tard.**

### **Cas particuliers des demandes d'expérimentation pédagogique**

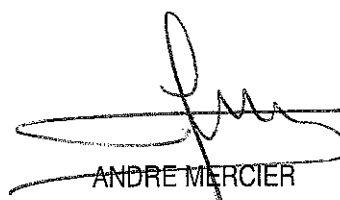
Les demandes seront transmises à l'IEN de circonscription pour étude et premier avis, puis à l'Inspection Académique (BAEP). Une commission départementale se réunira en juin 2011 pour valider ces demandes.

La journée de solidarité sera consacrée à l'étude et à l'élaboration des projets d'école.

**Un courrier ultérieur précisera les conditions techniques de la préparation des projets d'école : accès à l'espace intranet, modalités de transmission des projets d'école en direction des IEN et de l'Inspection Académique.**

Je vous demande de vous adresser à l'Inspecteur de votre circonscription pour toute demande d'information complémentaire concernant l'application de cette note.

Comptant sur votre engagement dans la réussite individuelle de chaque élève afin que soient offertes les mêmes chances à chacun d'entre eux,



ANDRE MERCIER